# La protection des travailleurs de la terre

Les nombreuses demandes de renseignements que j'ai reçues depuis un moment, au sujet de la loi sur les accidents de travail dans l'agriculture, me prouvent que les articles parus sur le « Réveil » à cet effet, sont lus par la population rurale et me mettent dans l'obligation de revenir encore une fois sur ce même sujet, de manière que les patrons et les ouvriers soient bien au courant de leurs obligations comme de leurs droits.

L'on sait que la loi du 30 avril dernier est devenue applicable depuis le 1er novembre courant, et, de ce fait le statut de travail de très nombreux patrons et ouvriers agricoles se trouve considérablement modifié. Cette loi, en effet, étend à tous les agriculteurs le bénéfice et leur impose les obligations de la loi du 15 décembre 1922, qu'elle complète, pour toute main-d'œuvre non familiale, salariée ou non salariée. Elle n'est, somme toute, que l'aboutissement logique d'un état d'esprit qui s'était fait jour au lendemain de la loi du 9 avril 1898. Elle met, désormais, le travailleur agricole sur le même pied que l'ouvrier industriel.

Lors du vote de la loi de 1898, on considérait qu'à raison de la nature même du travail, le risque d'accident était grand dans la production industrielle, que ce risque accepté par l'ouvrier, devait l'être aussi par le bénéficiaire de l'entreprise, c'est-à-dire par le patron, et l'on estima, à juste titre, que c'était à lui qu'incombait l'obligation d'indemniser les victimes de ces risques, indépendamment de toute idée de faute. Cette théorie du risque professionnel est fondée sur une idée de justice, aussi, l'on ne s'explique pas bien les raisons qui ont pu être invoquées alors, pour exclure de son bénéfice les travailleurs agricoles.

Chez les ouvriers des champs, les accidents, surtout depuis quelques années, sont très fréquents. Il faut, en effet, tenir compte du risque nouveau créé par l'emploi de plus en plus large des machines agricoles, de la modernisation des installations et des exploitations, comme aussi des risques purement agricoles : le maniement des outils, les travaux de force, les charrois, etc., sans compter les accidents occasionnés par le contact des chevaux et bestiaux.

Il fallait donc, de toute nécessité, mettre la législation du travail agricole en harmonie avec la législation du travail industriel. Quelques essais furent faits en ce sens, et, en 1906, le projet de ce qui fut la loi du 15 décembre 1922 était déposé devant les Chambres ; il ne devait mettre que seize ans pour aboutir ! Sous le régime nouveau, il n'y a plus à distinguer entre l'ouvrier ou le domestique employé à l'année ou temporairement, entre le salarié ou celui qui donne son travail gratuitement. Pas plus les uns que les autres, n'ont désormais à prouver la faute de l'employeur : ils sont obligatoirement protégés.

Et c'est ici que se pose une question particulièrement délicate. Les travaux agricoles provoquent constamment des collaborations accidentelles : ce sont des amis ou des voisins qui, en vertu d'un usage constant, viennent pour l'exécution de certains travaux, à des époques déterminées, prêter un concours que l'agriculteur a sollicité. Leur concours est gratuit ; c'est une entr'aide mutuelle dont chacun bénéficie à tour de rôle : c'est un échange de services.

Ces collaborateurs volontaires sont-ils englobés dans la protection légale ? Il n'y a pas, à proprement parler, de contrat ni de louage de travail, c'est une sorte d'association temporaire, d'œuvre de solidarité. Il n'y a pas de patron, il n'y a donc pas d'ouvrier. Mais, cependant il ressort très nettement de l'étude de la loi, et des débats parlementaires, que le législateur a voulu surtout protéger le travail lui-même plutôt que le contrat de louage de services. Et dans ce cas, on peut affirmer que les collaborateurs à titre gratuit dont nous avons parlé ci-dessus, ne sont pas exclus de la protection de la loi.

D'ailleurs la loi du 30 avril 1906 permet d'éviter tout risque et toute difficulté à ce sujet, puisqu'en argumentant la portée des responsabilités de l'employeur, elle a placé pour lui, le remède à cet état. Dans son article 2, elle donne la faculté d'adhérer à la législation sur les accidents du travail, aux exploitants travaillant d'ordinaire seuls ou à l'aide de la main-d'œuvre familiale, même s'ils emploient occasionnellement des collaborateurs salariés ou non. Les exploitants n'ont donc qu'à s'assurer ou à se grouper en Mutuelles. Ce sera une charge, certes, mais bien légère, et largement compensée par la gratuité de la main-d'œuvre employée dans ces conditions.

De plus, la responsabilité pécuniaire de l'exploitant est parfois disproportionnée avec ses ressources, qu'un accident grave pourrait tarir complètement. Enfin, lorsqu'à son tour, il ira porter à ses voisins ou à ses parents, l'aide dont il a bénéficié, il aura l'avantage de trouver, à son tour, la protection que les autres ont eux-mêmes trouvée chez lui.

Charge nouvelle pour l'agriculture, dira-t-on ? Oui sans doute, mais l'on comprendra sûrement que le régime républicain ne pouvait pas admettre que les ouvriers agricoles n'aient pas le même statut de protection que leurs camarades de l'industrie. On ne peut au contraire que regretter une chose : c'est que cette loi ait suivi d'aussi loin celle du 9 avril 1898.

CRESSON FLEURY.


NOTRE ALMANACH
— pour 1927 —
est paru
LE PLUS AMUSANT ::: :::
LE MIEUX ILLUSTRÉ :::
LE PLUS INTÉRESSANT
de toutes les publications similaires
192 pages — 1 fr. 75
RECLAMEZ-LE A TOUS NOS DÉPOSITAIRES ET VENDEURS


# La Journée Sportive

## FOOTBALL-ASSOCIATION

### LES RÉSULTATS DU 14 NOVEMBRE

**Association Sportive Aire-Isbergues bat Union Sportive Lévinoise par 2 buts à 1.** — Partie disputée sur un terrain rendu très glissant par les pluies et sous un vent extrêmement violent, particulièrement en première mi-temps.

Les équipes dominèrent largement à tour de rôle avec l'avantage du vent. Lévin ayant gagné le toss réussit un but dans la première mi-temps. Pendant la seconde mi-temps, les visiteurs se cantonnent dans une défense très serrée et le vent étant légèrement tombé font quelques incursions dans le camp des verts. Ceux-ci réussissent toutefois à tromper par deux fois la défense adverse et prennent ainsi l'avantage sur les visiteurs par 2 buts à 1.

En résumé partie peu intéressante, le vent et la pluie annihilant toute tentative de jeu.

**Union Sportive de Marquillies 1 bat l'U.S. Lezennes 1 par 4 buts à 2.** — Marquillies qui ne présente que neuf équipiers, attaque à fond dès le coup d'envoi et domine toute la 1re mi-temps, le goal de Lezennes se fait remarquer ; aux citrons, le score était de 3 à 0. Dès la reprise, l'U.S.L. bénéficie d'un penalty qui est rentré imparablement. L'U.S. Marquillies obtient à sou tour un penalty; l'arrière gauche le shoote mais le goal de Lezennes arrête superbement et les équipes marquent encore chacune un but ; un cinquième rentré par Marquillies fut annulé par l'arbitre.

**Le Sporting Club Anichois 1A fait match nul avec la Maubeugeoise 1 1 à 1.** — Le score n'indique pas la physionomie de la partie. Malgré le mauvais temps, le match fut très plaisant à suivre. Aniche, dès le début, bénéficie d'un penalty qui n'est pas transformé.

Dans l'ensemble, Aniche domina constamment avec et contre le vent, mais les avants ont cherché un peu trop le fignolage ; néanmoins toute l'équipe est à féliciter. Excellent arbitrage de M. Quique, de Douai.

**Sporting Club Anichois 2 bat Maubeuge par 2 à 1.** — Cette partie jouée sous la pluie fut tout à l'avantage d'Aniche, qui, par son mordant, sut tirer profit des 3 points, quoique ayant affaire à une équipe plus athlétique et chez elle.

**Sporting Club 2 bat l'Iris Club Somain par 7 à 0.** — L'équipe des « Gazelles » comme toujours a gazé et ses scores très élevés prouvent bien sa supériorité sur ses rivales.

**Dechy-Sports 1A bat Racing Club Orchies 1A par 9 buts à 0.** — Comme on peut le voir par le score obtenu Dechy n'eut pas trop de peine à s'assurer l'avantage. Orchies qui gagne le toss a des velléités d'attaque, dès le début et obtient un penalty à la 5e minute, lequel n'est pas transformé. Dechy dès lors s'assure un énorme avantage et marque quatre buts aux 22e, 24e, 42e et 43e minutes de la 1re mi-temps. Après le repos, Orchies est acculé dans ses bois et ne peut plus réagir. Son gardien, quoique faisant une excellente partie, encaissera cinq nouveaux buts, aux 5e, 18e, 25e, 33e et 39e minutes de la seconde mi-temps et cette rencontre peu intéressante, par suite de la trop grande supériorité des Dechynois, se terminera sur le score de 9 buts à 0 en faveur des visiteurs. La partie fut dirigée par M. Parent, du S.C. Lourchois arbitre officiel.

**Dechy Sports 1B bat équipe correspondante A.S. Sinoise par 2 buts à 0.** — Rencontre disputée à Sin-le-Noble, qui ne fait que confirmer les récentes performances de réserves Dechinoises.

**U.S. Escaudinoise bat Wartha-Arembers par 7 buts à 0.** — Cette rencontre jouée sur le terrain de l'U.S.E. avait fait prévoir à du beau sport, la W. A. étant deuxième du classement et n'ayant pas encore perdu de match. Malgré le mauvais temps, quelques centaines de personnes sont venues encourager leurs favoris.

L'U.S.E. débuta contre le vent et au bout de 20 minutes marqua son premier but ; la mi-temps arrive sur le score de 3 à 0 en faveur des Escaudinois. Après le repos, les jeunes augmentèrent leur score de 4 buts et la fin fut sifflée sur le résultat de 7 à 0. Tous les joueurs sont à féliciter pour leur courage. Très bon arbitrage de M. Ferraton.

**Football Club Lévinois bat Union Sportive Cheminots Hénin-Billy par 2 à 0 à Hénin-Liétard.** — (Championnat 4e Division Artois). — Partie jouée avec cœur par les deux équipes surtout par le vainqueur du match, qui au second time domina manifestement son adversaire.

Sont à signaler particulièrement : à Hénin-Liétard, le goal et les deux arrières qui furent à la hauteur de leur tâche ; à Lévin, les deux arrières, l'extrême-gauche et l'inter-droit.

**Le F.C. Condéen** demande des matches pour son équipe 3. Ecrire à M. Jules Beaumont, Président, 7, Place d'Armes, à Condé.

**Musical Club de la Deûlémite Lillois 1 bat Athlétique de Don 1**, par 7 buts à 3.

Equipe 2 bat Stade Madeleinois 2 par 2 buts à 1.

**U.S. Chêrong-Anstaing bat A.S. Templeuve par 6 buts à 2.** — L'U.S.C.A. domina d'une façon manifeste durant toute la partie. Templeuve sauva difficilement l'honneur sur une échappée, par la suite un coup de tête malheureux d'un joueur de l'U.S.C.A. fermera son score. Au repos, le score était de 6 à 0 en faveur de l'U.S.C.A.

Bon arbitrage de M. Lebacq, de l'A.S.T.

**Sport Ouvrier Douvrinois bat Club Bassèen par 4 buts à 1.** — Le Sport Ouvrier Douvrinois est allé à La Bassée donner la réplique au Club Bassèen et a infligé à ce dernier une défaite de 4 buts à 1. Les buts pour Douvrin furent acquis par : Saoudi 1, Lefort 1, Thouillez 2.

Le Club Bassèen sauva l'honneur par l'intermédiaire de l'inter-gauche.

Douvrin accusa une nette supériorité dans toutes ses lignes pendant la durée des 90 minutes, malgré l'équipe très mixte hadicapée des deux arrières habituels. Toute l'équipe est à féliciter. Une mention spéciale au jeune gardien qui sut défendre ses bois d'une façon magnifique et dont le but rentré ne lui est pas imputable. A remarquer aussi les deux arrières qui surent faire oublier les habitués, ainsi que les remplaçants 1B qui apportèrent tout leur allant pour satisfaire leurs aînés.

Ce club naissant aun magnifique début. Après cette récente victoire nous lui souhaitons bonne chance dans ses prochaines rencontres.

Arbitrage quelque epu fantaisiste.

**Association Sportive Raismoise bat Sporting Club de Brual-Thiers par 7 à 0.** — L'Association Sportive Raismoise effectuait dimanche le déplacement à Brual, pour y rencontrer l'équipe locale en match de championnat. Les visiteurs s'assurèrent la victoire par 7 buts à 0.

Raismes s'adossa au vent, mais le mauvais état du terrain et la superbe défense des Bruaisiens ne permit aux visiteurs qu'un seul but à la fin de la première mi-temps.

Après la reprise, les Raismois prirent en mains la direction du match et marquèrent six nouveaux buts. Les locaux, fatigués par l'effort fourni pendant le premier time, se firent copieusement bombarder, et le score de 7 buts est assez flatteur en leur faveur.

M. Destate dirigea la partie à la satisfaction générale.

**Club Sportif Erquinghemmois 1A et Club Athlétique Delezenne, de Roubaix 1A font match nul 1 à 1. (Championnat 3e division).** — Contrairement aux pronostics, le C.S.E. s'est très bien comporté à Roubaix contre la redoutable équipe du Club Athlétique Delezenne. Dès le coup d'envoi, Erquinghem qui joue à dix, se porte vers les buts adverses, mais l'excellente défense Roubaisienne repousse et voici le CADR à l'attaque. Un penalty est accordé à ce dernier, mais est magistralement arrêté par le keeper Erquinghemmois. Aussitôt après, le jeu se porte dans le camp des Roubaisiens et l'inter-droit d'Erquinghem envoie un bolide et marque. Ce but stimule le CADR qui part franchement à l'attaque et à la suite d'un cafouillage, égalise la marque.

Après les citrons, Roubaix domine, mais l'excellente défense adverse ne laisse rien passer. Le CADR bénéficie d'un second penalty que le keeper d'Erquinghem pare à nouveau et la fin est sifflée sur ce résultat qui est tout à l'honneur d'Erquinghem dont l'équipe a joué avec cœur.

Une mention speciale au gardien de but. A noter qu'Erquinghem a terminé la partie à neuf, un joueur ayant été mis sur la touche par l'arbitre vingt minutes avant la fin.

**Sporting Club de Brual-Thiers 1B bat Association Sportive Raismoise 1B par 2 buts à 1.** — Les Raismois dominèrent dans l'ensemble, mais ne purent traduire leur supériorité la défense des visiteurs ne laissant rien passer

**Association Sportive Raismoise Juniors bat Football Club Tritheis Juniors par 4 buts à 1.** — Les jeunes Raismois en déplacement à Trith, remportèrent pour le Championnat une nette victoire.

**U.S. Cheminots Hellemmes 1A bat U.S.Estaires 1A par 2 buts à 1.** — Partie jouée sur le terrain de Ronchin par un vent violent. En l'absence de l'arbitre officiel, le sort favorisa un membre d'Estaires. Celui-ci, par son arbitrage défectueux, provoqua de fâcheux incidents, dont un tout particulièrement. L'inter-gauche des Cheminots, Deschikel 1, envoie la balle dans les filets d'Estaires à l'instant où le sifflet annonçant la fin du 1er time retentit : l'arbitre refuse le point, en réalité il restait encore 2 minutes à jouer.

U.S.C.H. 1B bat U.S. Estaires 1B par 1 à 0.
U.S.C.H. 3 bat Olympique Marcquois 2 par 2 à 0.
U.S.C.H. Juniors B bat St-Madeleinois Juniors A par 3 à 0.

**Stade Héninois 1A bat F.S. Annequin 1A par 2 buts à 1.** — Partie constamment à l'avantage des Stadistes. Le terrain lourd et la défense serrée des visiteurs les empêchèrent de scorer davantage.

Arbitrage quelconque.

**Stade Héninois 1B bat F.S. Annequin 1B, par 9 buts à 1.** — Belle victoire des réserves stadistes encore imbattues cette année en championnat.

**Stade Héninois 2 bat U.S. Drocourt 2, par 14 à 1.**

### A L'UNION SPORTIVE DE PÉRENCHIES

S.C. Fivois 1A bat U.S.P. 1A par 2 buts à 0.
S.C.F. 1B bat U.S.P. 1B par 4 buts à 1.
U.S.P. 2 bat S.C.F. 2 par 5 buts à 1.
U.S.P. 3 bat S.C.F. 3 par 7 buts à 1
U.S.P. Juniors A bat Iris Club Lillois par 2 à 1.

### AU CERCLE SPORTIF DE BEUVRY

**Championnat d'Artois.** — Dimanche 14 Novembre 1926, le Cercle Sportif 1A a battu par forfait le Racing Club d'Hersin-Coupigny 1A. Ce match comptait pour le Championnat d'Artois (4e Division). Région de Béthune

### DEMANDES DE MATCHES

**Football Club Lévinois** demande matches pour son équipe 1A, les 6, 20, 27 mars, 10, 17, 24 avril. Pour son équipe 1B, les 28 novembre, 5, 26 décembre et tout le reste de la saison, excepté les 2 janvier et 6 février. Ecrire : Noisette Bruno, 48, rue Ampère, Lévin.

**L'Amical Club de la Coiffure Lilloise** demande matches pour son équipe 1 les 26 décembre, 23 janvier, 13, 27 février, sur terrain adverse, 13, 27 mars, 3, 10, 17 avril, sur son terrain l'après-midi. Equipe 2 les 9, 30 janvier, 6 mars sur terrain adverse, 23 janvier, 6, 20 27 février, sur son terrain l'après-midi. Écrire à M. Boutly, 49, rue Saint-Etienne, Lille.

### A L'A.S. DES P.T.T. DE LILLE

Jeudi 18 Novembre 1926, réunion chez Raves, de 19 à 20 heures. Présence indispensable de tous les camarades libres des sections football et cross-country.

### COMMISSION DES ARBITRES DU DISTRICT TERRIEN

La réunion mensuelle aura lieu le jeudi 18 novembre, à 19 h. 30, Café Delvoye à Tourcoing.

### A L'U.S. DES CHEMINOTS D'HÉNIN-LIÉTARD

Vendredi 19, réunion de tous les équipiers, au siège, à 18 h. 15 précises. Ordre du jour : Formation et remaniement des équipes ; Paiement des cotisations en retard. Les équipiers n'ayant pas soldé leurs cotisations pour le 21 au plus tard, seront texclus du club. Les absences devront être motivées.

## BASKET-BALL

### A L'UNION SPORTIVE DE PÉRENCHIES

A.S. Mouvalloise 1 bat U.S.P. 1 part 5 à 4.
A.S. Mouvalloise 2 bat U.S.P. 2 par 11 à 9.
A remarquer l'absence de l'arbitre officiel.

### CHALLENGE DE LA SAINT-AMÉ DE LIÉVIN

A 14 h. 30, Racing Club d'Arras 2 bat St-Amé de Liévin 2 par 25 points à 9. — Arras, supérieur dans toutes ses lignes, n'arrive pas à concrétiser son avantage. Il faut la reprise pour voir les rouges l'emporter sur les jeunes lévinois.

A 15 h. 15, S.A.L. 1 bat R.C.A. 1 par 24 à 8. — Saint-Amé marque le premier par coups francs. Arras réagit et un superbe panier vient couronner ses efforts. Les Lévinois répondent du tac au tac : un panier de volée suivi immédiatement d'un autre leur donne l'avantage. La mi-temps voit Liévin mener par 13 points à 6.

Après les citrons. Saint-Amé augmente son avantage. Arras n'oppose plus qu'une molle résistance aux attaques répétées des « blanc et noir » qui gagnent par 24 à 8.

Le classement du Challenge de la S.A.L. s'établit comme suit :

1. E.S. Bully, 28 points ; 2. S.C. Tourcoing, 27 ; 3. R.C. Arras, 0 ; 4. S.B. Lens, 7 ; 5. S.M. Loos, 27 ; 6. S.U. Liévin, 70 points.

## PELOTE-BALLE

### CONFÉRENCES DE PROPAGANDE ORGANISÉES PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DE PELOTE BALLE

Au cours de la dernière réunion du Comité, tenue à Lille, le 31 octobre dernier, le Bureau de la Fédération Nationale de Pelote Balle, a fait connaître son intention d'organiser, au cours de l'hiver 26-27, sur divers points des départements du Nord et du Pas-de-Calais des conférences de propagande, où seraient traitées des questions se rapportant aux sports en général, et au Jeu de Paume en particulier.

Un vaste programme vient à cet effet d'être mis sur pied. C'est ainsi qu'au cours des mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février et Mars, des réunions auront lieu dans les milieux les plus sportifs de nos régions. A ces réunions, à tour de rôle, les membres les plus en vue de cet important organe, essayeront, par des causeries documentaires, d'intéresser le nombreux public qui ne manquera de s'y rendre, et de l'attacher davantage encore à la pratique de ce vieux jeu français.

La première réunion aura lieu le 21 Novembre prochain à Douai. Elle se tiendra dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, et commencera à 15 heures précises. L'accès de la salle sera libre et gratuit.

La question du Jeu de Paume intéressant au plus haut degré la population laborieuse de l'arrondissement, nous avons l'assurance que tout ce que le Douaisis compte comme sportifs s'y donnera rendez-vous. Les sociétés et les équipes fédérées ou non, sont invitées à s'y faire représenter, ainsi du reste que tous les sports actuellement connus, et pratiqués dans la région.

Prendront la parole à cette réunion, MM. Martin Président fédéral ; Barbier, secrétaire ; Brassart, Vice-Président et d'Henry, correspondant. Des questions de la plus haute importance y seront traitées; l'étude du programme de la campagne 1927 y sera également entreprise. Il importe donc que tous les paumiers du Douaisis se trouvent rassemblés le 21 Novembre 1926, aux côtés de leurs dirigeants.

Louis D'HENRY, Correspondant fédéral.

## BOXE

### UN GALA PUGILISTIQUE A LIÉVIN

Un gala pugilistique organisé par le Boxing Ring de Liévin, aura lieu le mois prochain à Liévin ; ce gala sera placé sous la présidence d'honneur de MM. Bedart, Maire de Liévin et Roi, Ingénieur Principal aux Mines de Liévin ; M. Quesle Raymond, professeur, en assurera la direction.

Nous publierons prochainement le programme de cette soirée.

### LE GRAND GALA DE BRUAY

La salle du Cercle était pleine d'une foule enthousiaste pour le Grand Gala de Boxe organisé le 13 Novembre par le C.A.B.

Voici les résultats des combats :

1er combat. — Ferrier, 64 k., de Bruay, contre Tahon, 63 k., d'Auchel. Après quelques secondes de combat, par un série de gauches à la mâchoire, le Bruaysien envoie son adversaire sur le tapis pour le compte.

2e combat. — Fouquet, 49 k., de Bruay, contre Pothier, 47 k. de Bruay. Fouquet est déclaré vainqueur de Pothier par disqualification de ce dernier pour coup bas. Fouquet prenait le meilleur sur son adversaire et aurait certainement acquis la victoire aux points. Pothier reconnaissant avoir donné un coup bas involontaire, demande sa revanche qui lui est accordée.

3e combat. — Delfosse, 54 k., de Bruay, contre Renaud, 53 k., de Roubaix. Après 4 rounds égaux Delfosse prend l'avantage aux 2 derniers et est déclaré vainqueur aux points.

4e combat. — Ollyvon, 63 k., de Bruay, contre Vaneslande, 64 k. de Roubaix, font match nul.

Après l'entr'acte, un assaut d'escrime en 8 touches mettait aux prises Quiquampoix (Bruay) et Dequidt (Calais), ce dernier est déclaré vainqueur par 8 touches à 2.

5e combat. — Faucœur, 67 k., de Bruay, contre Serbruys, 65 k., de Roubaix font match nul.

Puis ce fut le combat-vedette opposant Tassin, la petite merveille, à Steverlinck (de Menin (Belgique), remplaçant Gydé, blessé, boxeur au record impressionnant qui força Gydé à abandonner au 7e round.

Dès le 1er round, Tassin part à l'attaque et prend un avantage très net ; au 2e round, le belge fait connaissance avec le tapis pour 8 secondes, mais se remet vite. Les 3e, 4e et 5e rounds sont encore à l'avantage de Tassin, le belge fait montre de belles qualités d'encaisseur ; au 6e round, Steverlinck essuie une sévère punition et retourne au tapis pour 8 secondes et lève la main en signe d'abandon pour ne pas être compté « out ».

La victoire du Bruaysien est saluée par de frénétiques applaudissements.

### PRUNIER NOUS ECRIT...

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Permettez-moi de vous demander d'insérer cette petite lettre, pour me justifier de l'incident si l'on peut dire, qui suivit mon combat avec Screve, à Lille. Que l'on me permette de dire que les lettres de Screve et ses certificats médicaux ne sont rien, ceci, sans mettre personne en doute. Ce que je puis dire et affirmer, c'est que je n'ai pas porté de coup irrégulier. Quant à l'aine c'est une vieille chanson dont j'ai entendu l'air à mes dépens déjà. Les règlements de la F.F.B. disent qu'en cas de coup bas, l'arbitre doit compter jusqu'à 10, c'est ce que fit Mascart, un peu tard, mais enfin, il le fit. Ensuite, il doit consulter les juges, c'est ce qu'il fit ; or, personne n'a rien vu, ou plutôt si, un juge, M. Hapward, de Calais, connu dans la région pour sportivité et sa compétence, a vu le coup mais il a reconnu que le coup était régulier et non trop bas comme l'affirmait Screve.

« Maintenant, que l'on me permettre de faire remarquer que mon record n'est pas entaché de ces irrégularités.

« D'autre part, Screve dit que les trois juges étaient assis à la même table ; je pense qu'il y fit erreur, car il me semble que M. Gustin était derrière mon coin ; puisqu'on parle de juge, pourquoi avoir refusé M. Fosse, juge reconnu de Bruay. A l'exception de M. Havward, juge neutre de Calais, les autres étaient de Lille, Roubaix ou Tourcoing, et ceci est à remarquer ; que voulez-vous dire que peut-être j'avais les juges pour moi j'irai même plus loin, un coup porté sur la coquille qui est en aluminium, ne fait mal que si celle-ci est déplacée, quant à la bosseler je ne suis pas assez fort.

Non, l'exacte vérité est que je n'ai pas frappé bas et je ne le pouvais pas de la manière dont le coup a été porté, mais puisque Screve veut sa revanche c'est avec plaisir que je la lui accorde, et puisque j'a ile choix des conditions étant vainqueur, je serais à sa disposition aussitôt libre.

Maurice PRUNIER.

## CYCLISME

### FÉDÉRATION DES CLUBS CYCLISTES DU NORD

Il est rappelé que c'est Lundi 22 Novembre qu'aura lieu la seconde assemblée générale.

Réunion à 8 heures du soir, au siège de l'U.V.L. 19, rue de Cambrai, à Lille.

Ordre du jour : Election du bureau ; Organisation des courses.

### A L'UNION VÉLOCIPÉDIQUE MOULINOISE

La Commission de l'U.V.M. est convoquée pour le jeudi 18 courant, à 20 heures très précises.

Présence indispensable de MM. Rogier, Debaeckker, Devrièze Bonte, Vermesch, Dereux, Salingue, Decréper. Une amende de 5 francs sera portée aux membres absents.

## LUTTE

### RÉSULTATS DU MATCH ENTRE L'U. ROUBAISIENNE DES SPORTS ATHLÉTIQUES ET LE CERCLE APOLLON HELLEMMOIS.

Dimanche, le Cercle Apollon organisa un intersalles avec le concours de l'Union Roubaisienne Sports Athlétiques et comme ce fut une redoutable équipe qui s'aligna devant le Cercle Apollon. Si les Hellemmois connurent l'amertume de la défaite, ils ne s'en comportèrent pas moins honorablement et ne furent pour vaincus. Voici les résultats :

DEHAU (CAH) fit ca qu'il put et dut s'incliner devant la valeur de N° 1 LEPERS (URSA).

VAN-CORTENBOSCH (CAH), par un combat sans histoire, se défit rapidement de DUFORET (URSA) et prouva que seule la malchance ne lui a point permis de décrocher le titre de champion détenu par ce même adversaire.

DECLERCQ (CAH) dont c'était le premier match fit son mieux, mais dut laisser la place à l'ancien ques LEPERS, N° 2 (URSA).

DUPONT (CAH) pour un nouveau venu, n'a point encore connu de défaite et se débarrassa de GATTE (URSA), un bel athlète.

BOUCHER (CAH) domina son adversaire pendant 13 minutes et par le manque de souffle, perdit le fruit de ses efforts en face du rude ponteur qu'est MASUREL (URSA).

DEMUNTER (CAH) avait à rencontrer le formidable HENRAEST (URSA), ce fut un de ses plus beaux combats, il défendit sa chance avec énergie et mit plusieurs fois son adversaire en danger, mais ne put vaincre le vieux renard qu'est Henraest.

Les matches furent arbitrés par César Luc ; les juges étaient pour Roubaix : Appolinaire Monet, champion de force et M. Pesé ; pour Hellemmes : M. Cuvelier, professeur du Club et Midavaine, Vice-Président.

Cette fois, le beau sport de la lutte connut son plein succès et nombreux furent les amateurs qui applaudirent les prouesses des vainqueurs et vaincus.

Parmi l'assistance, on remarquait M. Therby, maire d'Hellemmes ; Lenain conseiller municipal; M. Buttiau, directeur Ecole Carnot ; MM. Parent, Dupont ; M. Facq, dirigeants de sociétés et autres encore.

Résultats du match. — Lepers I (URSA) tombe Dehaut (CAH) en 1' 00".
Van-Cortenbosch (CAH) tombe Duforêt (URSA) en 0' 40".
Lepers II (URSA) tombe Declercq (CAH) en 1' 20".
Dupont (CAH) tombe Gatte (URSA) en 3' 00".
Masurel (URSA) tombe Boucher (CAH) en 13' 40".
Henraest (URSA) tombe Demunter (CAH) en 9'20".

### DÉFI

Pierre Trillée, du Club Athlétique Anichois, lance un défi à Vambrouck Emile, Champion du Douaisis (poids moyen) Ecrire 3, rue de la Gare, Aniche.

## ESCRIME

### UN GRAND GALA SPORTIF A HARNES

La saison des fêtes sera inaugurée dimanche prochain par une grande fête d'escrime organisée par la Société d'Escrime d'Harnes. Cette fête qui réunira toutes les fines lames de la région obtiendra un grand succès. Outre les assauts d'épée et fleuret, des assauts de canne, bâton, sabre, démonstration de boxe française auront lieu. Nous en publierons le programme dans le courant de la semaine. La fête sera présidée par notre ami Choquet, maire; les assauts seront arbitrés par M. Flamme, arbitre officiel de la Fédération d'escrime, assisté de MM. Virel Constant, Duchenne Alfred, Cuvillier Calixte et Verdière tous anciens escrimeurs. La fête commencera à 4 heures précises à la salle des fêtes, qui sera chauffée.

## HIPPISME

### COURSES A VINCENNES

1re COURSE. — 1. Aphrodite II, Listauf, g. 30.00; p. 17.00. — 2. Azalie II, Guerouit, p. 24.50. — 3. Voici, Chrétien, p. 20.50.

2e COURSE. — 1. Barcarolle, Lintanf, g. 16.00 ; p. 22.50. — 2. Parisette, Libert, p. 54.50. — 3. Bagatelle III, De Wazières p. 16.50.

3e COURSE. — 1. Argère, Choisselet, g. 96.50 ; p. 42.50. — 2. Aiglon III, Pentecôte, p. 53.00. — 3. A fait laser, Tcherkassof, p. 74.50.

4e COURSE. — 1. Princier, Fournier, g. 29550 ; p. 49.50. — 2. Victoire VIII, Fournier, p. 41.00. — 3. Gendarme, H. Hawes, p. 17.00.

5e COURSE. — 1. Vian, Féray g. 146.50 ; p. 48.00. — 2. Ailly Boudet, p. 35.50. — 3. Valsense V, Forcinal, p. 20.50.

6e COURSE. — 1. Ulder, Vitet, g. 22.00 ; p. 14.50. — 2. Templier, Koch, p. 65.00. — 3. Roi Albert, Monsieur, p. 29.50.


Vous allez avoir besoin de
CARTES DE VISITE
N'attendez pas pour les commander
Nous vous offrons :
Un superbe Coffret
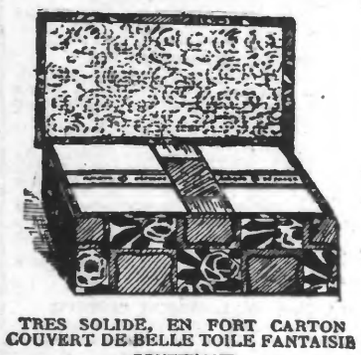
TRES SOLIDE, EN FORT CARTON COUVERT DE BELLE TOILE FANTAISIE CONTENANT
100 Cartes de Visite & 100 Enveloppes assorties
pour 10 francs
TROIS SPÉCIMENS DE NOS CARACTÈRES LES PLUS USITÉS
9 A. MONTAGNE MÉTREUR
26 Paul Lemoine
30 Arthur Rivière
Remplir la formule ci-dessous en écrivant très lisiblement. Le remettre avec 10 francs à votre marchand de journaux ou nous l'envoyer avec mandat-poste de 11 fr. 75, si vous désirez recevoir votre commande franco par poste
COFFRET
Ci-dessous, rédigez la carte comme vous désirez l'avoir :
CARTES DE VISITE SEULES
Le cent : 6 fr. sur beau bristol : 7 fr.
CARTES DEUIL depuis 8 fr. le cent.
ENVELOPPES BLANCHES le Cent 4 fr.
ENVELOPPES DEUIL depuis 6 fr. le cent


# L'assemblée des présidents des Chambres de Commerce

L'assemblée des Présidents des Chambres de Commerce s'est réunie hier à Paris, sous la présidence de M. Paul Kempf, président de la Chambre de Commerce de Paris. Cent vingt-quatre Chambres de Commerce étaient représentées.

L'assemblée a nommé cinq commerçants et industriels, pour faire partie de la Commission de recrutement, des attachés et agents commerciaux dont les pouvoirs vont arriver à expiration.

Elle a désigné : M. Kempf, président de la Chambre de Commerce de Paris ; M. Barrès, président de la Chambre de Commerce de Bordeaux ; M. Dollfus, président de la Chambre de Commerce de Mulhouse ; M. Hubert Giraud ancien président de la Chambre de Commerce de Marseille ; M. Eugène Mathon, administrateur du Comptoir d'exportation de **Roubaix.**

L'assemblée a renouvelé les mandats de ses délégués au Conseil Supérieur des P. T. T., dont les pouvoirs arrivent à expiration en décembre prochain et qui sont :

M. Edgard David, vice-président de la Chambre de Commerce de Marseille ; M. G. Masquelier, vice-président de la Chambre de Commerce de **Lille**, qui remplissaient dans cette Commission les fonctions de membres titulaires ; MM. Georges Brenier, vice-président et Jean-Marie Favre, membre de la Chambre de Commerce de Marseille ; MM. Emmanuel Descamps et Michel Scalbert, membres de la Chambre de Commerce de **Lille**, dont elle propose le maintien comme membres supplémentaires.

L'assemblée a ensuite étudié diverses questions. Elle a émis le vœu qu'en attendant une refonte de la taxe sur le chiffre d'affaires, la loi de finances de 1927 élève de 200.000 à 300.000 francs le chiffre maximum auquel le régime du forfait pourra être appliqué.

Elle a émis le vœu que le Gouvernement continue à poursuivre énergiquement auprès du Parlement, le vote avant le 31 décembre 1926 du budget de 1927.

# La balance commerciale de la France

L'Administration des douanes communique le tableau comparatif suivant de nos importations et exportations, pour les dix premiers mois de l'année 1925 et aux dix premiers mois de l'année 1913, cette dernière étant considérée comme la dernière année normale d'avant-guerre.

### 1. — IMPORTATIONS

La valeur de nos importations (objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie dont la houille crue, carbonisée et agglomérée, et objets fabriqués) s'élève à la somme de 49 milliards 397 millions 518.000 francs, pour 38.032.827 tonnes métriques, présentant ainsi une augmentation de 15 milliards 409 millions 557.000 francs, et une diminution de 1.427.609 tonnes, par rapport aux dix premiers mois de 1925, et des augmentations de 42 milliards 565 millions 714.000 francs, et de 1.606.393 tonnes métriques par rapport aux dix premiers mois de 1913.

### 2. — EXPORTATIONS

La valeur de nos exportations (objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie et objets fabriqués) s'élève à la somme de 8 milliards 810 millions 530.000 francs, pour 26 millions 951.121 tonnes métriques, présentant ainsi des augmentations de 12 milliards 089 millions 882.000 francs, et 1.827.032 tonnes, par rapport aux dix premiers mois de 1925, et des augmentations de 43.171.584.000 francs et de 9.104.846 tonnes, par rapport aux dix premiers mois de 1913.

N.-B. — Les chiffres d'ensemble pour le mois d'octobre, à savoir 5.725 millions de francs pour les importations, et 6.103 millions pour les exportations, accusent un excédent de près d'un milliard 997 millions pour les exportations. Ce chiffre, particulièrement favorable, témoigne du redressement de notre balance commerciale.

# Contre les provocations fascistes

### UNE RESOLUTION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Dans sa séance du 8 novembre, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a voté un ordre du jour trop long pour être reproduit in-extenso. Nous en donnons les importantes conclusions.

La Ligue, après avoir rappelé les atteintes portées, dès son origine, par le fascisme aux droits de l'homme, et attiré l'attention sur les récents événements « demande au Gouvernement de mettre fin à ces scandales, de faire entendre clairement, fermement et publiquement à M. Mussolini qu'il ne lui permettra pas de transporter en France des pratiques gouvernementales que nous plaignons le peuple italien, maintenu par la force, d'avoir à subir, mais que le peuple français est décidé à ne pas supporter.

Elle demande enfin à la Société des Nations, si un Etat gouverné par l'assassin de Matteoti, d'Amendola et de tant de citoyens irréprochabres, un Etat qui vient d'édicter contre ses nationaux et même contre des étrangers des mesures contre lesquelles aurait reculé le tzarisme lui-même, un Etat fondé sur le crime et la délation, est comme l'exige l'article 1 du Pacte, un Etat qui se gouverne librement